

REGISTRE DES AVIS RENDUS PAR LE CHSCTM

Réunion plénière du 17 octobre 2013

. Avis n°1 émis par le CHSCTM relatif à l'usage de la cigarette électronique dans les locaux de travail :

Après avoir entendu le médecin de prévention du ministère et après avoir débattu sur les problématiques liées à la cigarette électronique, le CHSCTM pense que le principe de précaution doit être appliqué et considère que la cigarette électronique s'apparente à une cigarette classique.

L'utilisation de cette cigarette électronique est donc soumise à la même réglementation que la cigarette classique.

Réponse :

La réponse approfondie de la présidente est jointe en annexe . Elle fera l'objet d'une publication sur la page intranet du MAAF (rubrique SST) ainsi que la réponse à la question écrite au Sénat.

. Avis n°2 émis par le CHSCTM relatif au mal-être des enseignants :

Les membres du CHSCT ministériel constatent un mal-être grandissant des enseignants dans leur fonction.

Le CHSCTM demande que la DGER crée un groupe de travail sur ce sujet avec la participation des organisations syndicales.

Réponse :

La formation d'un groupe de travail sur les risques psychosociaux a été actée lors de la réunion plénière du CHSCTM du 13 février 2014. Ce groupe de travail, dont la réunion initiale a été fixée au 20 mars 2014, aura pour mission de se pencher sur la qualité de vie au travail des enseignants du technique comme du supérieur, comme des agents des autres secteurs du ministère. La DGER s'est engagée par la voix de son directeur général adjoint à participer activement aux travaux de ce groupe.

. Avis n°3 émis par le CHSCTM relatif à la création de CHSCT dans les établissements de l'enseignement technique (demande de voir formulée rapidement l'avis du cabinet du ministre) :

Le CHSCTM demande que l'orientation du ministère sur l'articulation entre les CoHS (Commissions hygiène et sécurité) et les CHSCT-REA (CHSCT régionaux de l'enseignement agricole) soit rapidement donnée.

Réponse :

Un groupe de travail a été constitué et s'est réuni à trois reprises sur le sujet, sans consensus. Le cabinet du ministre a été saisi pour arbitrage.

. Avis n°4 émis par le CHSCTM relatif à la présence du ministre lors de la réunion plénière du CHSCTM à tenir le 13 février 2014 (présence souhaitée) :

Le CHSCT ministériel demande que le ministre du MAAF soit présent lors de la prochaine séance du CHSCTM de février.

Cette présence serait un signe fort pour promouvoir la santé et la sécurité au travail dans notre ministère.

Réponse :

La demande du CHSCTM a été transmise. Un accord de principe a été donné par le cabinet, la date restant à déterminer.

